



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

Présents : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD - André CURNIL - Sandrine MONSBROT – Florence REY – Christophe POLONI - Joël OUDOT - Pablo GUNDOVA - Anne de LAVARDE - Jean-Pierre BUFFIERE

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Florence REY

DÉLIBÉRATION :

✓ **PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT –
FRAIS DE SCOLARISATION A LA COMMUNE DE VARS-SUR-
ROSEIX – ANNÉE 2021 - 2022** :

Les frais de scolarisation pour l'année 2021 – 2022 demandés par la commune de VARS-SUR-ROSEIX s'élèvent à : 1 090 € par enfant en classe de Grande Section en maternelle, et 374 € par enfant en primaire. La participation pour la commune de SAINT-CYPRIEN, est la suivante :

- Classe primaire : 1 élève X 374,00 € = 374,00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces frais de scolarisation à la commune de VARS-SUR-ROSEIX.

Fin de la séance.